

COMMUNE DE
LANDUJAN

COMMUNE DE
ROMILLE

COMMUNE DE
LA CHAPPELLE-DU-LOU

COMMUNE DE
BEDEE

COMMUNE DE
BEDEE

COMMUNE DE
BEDEE

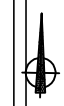
PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNE D'IRODOUER
ZONAGE

Planche zonage Sud

échelle :	1/5000e
P.L.U. arrêté :	26 juillet 2012
P.L.U. approuvé le :	28 février 2013



D2L - BETALI
7 Avenue des Peupliers B.P. 51311
35613 CESSON SEVIGNE Cedex
Tel : 02.99.83.33.33 Fax : 02.99.83.46.37
e-mail : cesson@d2l.fr



Légende

- Limite de zone
 - Éléments constituant la trame verte :
 - Espaces Boisés Classés
 - Haies et boisements identifiés au titre de l'article L.123-1-5-7°
 - Éléments constituant la trame bleue :
 - Zones Humides (recensement non exhaustif)
 - Cours d'eau identifiés
 - Site archéologique de degré 2
 - Site archéologique de degré 1
 - Emplacements réservés
 - Patrimoine identifié au titre de l'article L.123-1-5-7°
 - Changement de destination autorisés au titre de l'article L.123-3-1 du CU
 - Reculs sur voies
- Servitudes :
- Réseau HTB 400
 - PT1-PT2
 - Servitude 14
 - PT3

PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNE D'IRODOUER
ZONAGE

Planche zonage Centre-bourg

échelle :	1/2000e
P.L.U. arrêté :	26 juillet 2012
P.L.U. approuvé le :	28 février 2013



D2L - BETALI

7 Avenue des Peupliers B.P. 51311
35513 CESSON SEVIGNE Cedex
Tel : 02.99.83.33.33 Fax : 02.99.83.46.37
e-mail : cesson@d2l.fr

Légende

-  Limite de zone
- Éléments constituant la trame verte :
 -  Espaces Boisés Classés
 -  Haies et boisements identifiés au titre de l'article L.123-1-5-7°
- Éléments constituant la trame bleue :
 -  Zones Humides (recensement non exhaustif)
 -  Cours d'eau identifiés
 -  Site archéologique de degré 2
 -  Site archéologique de degré 1
 -  Emplacements réservés
 -  Patrimoine identifié au titre de l'article L.123-1-5-7°
 -  Changement de destination autorisés au titre de l'article L.123-3-1du CU
- Reculs sur voies
 -  Réseau HTB 400
 -  PT1-PT2
 -  Servitude I4
 -  PT3

